

DÉLIBÉRATION 2025 – 20

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget annexe centrale d'achats

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni en mairie de Noyelles-Godault, sur convocation en date du dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	☒	☐	☐	
	Mme Emilie BOMMART	☐	☐	☒	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	M. Luc FOUTRY	☐	☐	☒	
	M. Alban HEUSELE	☒	☐	☐	
	M. Yvan HUTCHINSON	☐	☐	☒	
	M. Jean-Michel MICHALAK	☐	☐	☒	
	M. Ludovic ROHART	☐	☐	☒	M. COULON
	M. Ghislain TETARD	☒	☐	☐	
	M. Benoît TIRMARCHE	☒	☐	☐	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	☐	☐	☒	Mme VANPEENE
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	☐	☐	☒	M. MONNET
	Mme Marie SANDRA	☐	☐	☒	
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	☒	☐	☐	
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	Mme BIEGALSKI
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Véronique THIEBAUT	☐	☐	☒	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	☐	☐	☒	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	☒	☐	☐	
	M. Jean-Louis DAUCHY	☒	☐	☐	
		11	0	11	6

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2024 voté le 21 février 2024,
Vu l'instruction comptable M4,
Considérant que le compte financier unique 2024 a été adopté,
Considérant que le compte financier unique 2024 présente les caractéristiques suivantes :

<u>1/ Détermination du résultat de fonctionnement :</u>	
Dépenses de fonctionnement	2 375 154,79 €
Recettes de fonctionnement	2 591 697,35 €
Excédent de fonctionnement	216 542,56 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 128 801,08 €
Résultat à affecter	87 741,48 €

Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,

DECIDE

D'affecter le résultat 2024 selon l'affectation suivante :

Chapitre 002 (Recettes) Résultat de fonctionnement reporté	87 741,48 €
--	--------------------

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

